



## COMPTE-RENDU CAP N°1 13 NOVEMBRE 2018

La direction locale se désole de la faiblesse du volume des potentialités pour la Dordogne : pour la 3ème année, elle est malheureusement de ZERO. Le Directeur aurait préféré que le système de promotion par liste d'aptitude soit valorisé et que des possibilités soient offertes à la DDFIP 24. Elle nous informe que seulement 85 contrôleurs seront promus cette année !! En local, le nombre de candidat(e)s en Dordogne reste stable 12 candidats au lieu de 13.

Statistiquement, les promotions de l'année dernière ont été opérées sur les tranches suivantes :

- 40 à 44 ans aucun promu
- 45 à 50 ans : 21 agents
- 51 à 55 ans : 32
- 56 à 60 ans : 37

Par ailleurs, la grande majorité des promu(e)s, occupaient les grades CP 8 à 11 ème échelon.

A compter de cette année, la DG a instauré de nouvelles modalités d'appréciation des candidatures. Ainsi, les agents ayant atteint l'âge de 58 ans ne doivent plus faire l'objet d'une attention particulière (fini les promotions « **coup de chapeau** » de fin de carrière, il faut passer un temps **utile** dans le nouveau grade) ; les dossiers des agents de moins de 45 ans ne sont pas étudiés car la direction locale estime que d'autres voies de promotions sont offertes aux plus jeunes.

D'autres part, les réductions d'ancienneté ayant été abandonnées avec la mise en place du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), une cotation chiffrée du tableau synoptique a été élaborée. Quatre rubriques pouvant donner lieu à cinq évaluations différentes (d'insuffisant, zéro point, à excellent, quatre points) permettent aux agents d'obtenir potentiellement une cotation de seize points maximum par an. A partir d'une étude des comptes rendus d'entretien professionnel (CREP) des cinq dernières années, une cotation maximale de 80 points peut-être atteinte.

Cependant, afin de tenir compte des différences d'appréciation portées par les évaluateurs, la direction locale s'emploie à mettre en place une lecture « critique » des tableaux synoptiques. Il s'agit en outre de mettre en concordance les écrits (appréciations inscrits dans les CREP) et les éventuels échanges oraux entre les services de direction et les chefs de service.

Enfin, la case mentionnant l'aptitude de l'agent à accéder à un emploi de catégorie A doit **OBLIGATOIREMENT** être cochée par le ou la chef de service lors de l'entretien professionnel.

La direction locale, ne disposant d'aucune potentialité, elle propose de reconduire le candidat classé excellent depuis 3 ans sans laisser beaucoup d'espoir pour une promotion en 2019.

Tes élus ont voté contre les propositions de la Direction.

Nous réitérons notre demande d'un **réel** examen professionnel validant les acquis et les compétences des agents, en lieu et place de la promotion par liste d'aptitude.

La CAPL a été informé de l'arrivée de 4 inspecteurs stagiaires au 1<sup>er</sup> mai 2019 pour un stage probatoire de 4 mois sur leur résidence d'affectation définitive au 1er septembre 2019. Ce sont 4 emplois définis unilatéralement par la centrale sur des blocs métiers choisis par la direction locale en fonction des postes vacants à l'issue de la CAPL d'affectation de juillet 2018. : SIP SARLAT, SIE BERGERAC, Trésorerie NONTRON, PCE PERIGUEUX

Cette nouveauté dans les règles d'affectation nationale pour les inspecteurs se fait dans la plus grande opacité pour les agents.

Cela pose un double problème :

- les postes ne seront pas offerts aux agents titulaires participant au mouvement national des mutations 2019.

- Les 810 inspecteurs stagiaires ont dû choisir parmi une liste unique de 810 postes sans qu'il ne soit tenu compte de leur ancienneté administrative acquise, et sans qu'ils puissent faire valoir de priorité, ni pour rapprochement, ni pour situation familiale particulière.

Le seul critère retenu est le rang de classement au concours aussi bien au niveau national que local ( fiche de souhait).

Vos élus en CAPN et en CAPL n'ont même pas le droit de vote sur ces affectations. C'est le vrai visage du nouveau dialogue social à la DGFIP CAP 2020. Nous nous devons de le combattre. Vos élus, vos militants ont besoin de votre engagement, de votre voix pour mener la lutte.

Vos élu(e)s et expert(e)s

Emmanuelle DELAHAYE Philippe Gory